



Institut
du Bosphore

BULLETIN POLITIQUE FRANCE – TURQUIE

Janvier - Février 2012

SOMMAIRE

CONSEIL CONSTITUTIONNEL.....	3
Communiqué de Presse : « Loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi » - 28 février	3
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE.....	4
Communiqué sur la décision du Conseil Constitutionnel (loi pénalisant la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi) – 29 février	4
Extraits du discours du président de la république Nicolas Sarkozy (Turquie / la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi) – 8 février	4
ASSEMBLEE NATIONALE	5
COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES	5
▪ Extraits des interventions de la réunion sur la situation en Egypte - 21 décembre 2011	5
▪ Extraits du compte rendu du déplacement en Egypte d'une délégation de la commission - 15 février.....	6
▪ Audition du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes, Alain Juppé - 10 janvier.....	6
COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES	7
▪ Audition du ministre de la défense et des anciens combattants, Gérard Longuet suite à son récent déplacement en Afghanistan - 11 janvier.....	7
SENAT	8
Proposition de loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi – 23 janvier, 18 janvier.....	8
Débat de politique étrangère (Turquie / Proche Orient / Afrique du Nord) – 7 février.....	9
COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LEGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU REGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GENERALE.....	10
▪ Rapport d'information : « Les projets européens de réforme de Schengen et du droit pénal » (frontière greco-turque) – 20 janvier.....	10
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES	11
Extrait des discours du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes, Alain Juppé	11
▪ Voisinage de l'Union européenne / Défi : Turquie – 15 février.....	11
▪ Politique étrangère turque – 2 février.....	11
Points de presse sur la Turquie	12
▪ Situation en Syrie – 10 février, 9 février, 7 février 2012, 27 décembre 2011.....	12
▪ Loi sur la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi – 31 janvier, 23 janvier, 10 janvier, 5 janvier, 4-3 janvier.....	14
▪ Sud-est de la Turquie / Raid - 30 & 29 décembre 2011.....	15
DECLARATIONS DES PERSONNALITES POLITIQUES FRANÇAISES ET TURQUES	16
Entretien du président de la République, Nicolas Sarkozy, avec la revue "Politique Internationale", 5 février	16
Les principales réactions politiques sur la loi pénalisant la contestation du génocide arménien – Décision du Conseil Constitutionnel	17
▪ Membres du gouvernement.....	17
▪ Candidats à la présidentielle	22
▪ Députés	23
▪ Sénateurs.....	25
Déclarations des personnalités turques	27

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Communiqué de Presse : « Loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi » - 28 février

« Par sa décision n° 2012-647 DC du 28 février 2012, le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur la conformité à la Constitution de la loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi. Il avait été saisi de cette loi, en application de l'article 61 de la Constitution, par plus de soixante députés et par plus de soixante sénateurs. Le Conseil a jugé cette loi contraire à la Constitution.

Le Conseil constitutionnel a tout d'abord rappelé les normes constitutionnelles applicables. D'une part, en application de l'article 6 de la Déclaration de 1789, la loi a pour vocation d'énoncer des règles et doit, par suite, être revêtue d'une portée normative. D'autre part, l'article 11 de la Déclaration de 1789 pose le principe de la liberté de communication des pensées et des opinions. Il est loisible au législateur d'instituer des incriminations réprimant les abus de l'exercice de la liberté d'expression et de communication qui portent atteinte à l'ordre public et aux droits des tiers. Toutefois, les atteintes portées à l'exercice de cette liberté, qui est une condition de la démocratie et l'une des garanties du respect des autres droits et libertés, doivent être nécessaires, adaptées et proportionnées à l'objectif poursuivi.

En application de ces principes, une disposition législative ayant pour objet de « reconnaître » un crime de génocide ne saurait, en elle-même, être revêtue de la portée normative qui s'attache à la loi. Toutefois, en l'espèce, l'objet de l'article 1er de la loi déférée était de réprimer la contestation ou la minimisation de l'existence d'un ou plusieurs crimes de génocide « reconnus comme tels par la loi française ». Le Conseil a jugé qu'en réprimant la contestation de l'existence et de la qualification juridique de crimes qu'il aurait lui-même reconnus et qualifiés comme tels, le législateur a porté une atteinte inconstitutionnelle à l'exercice de la liberté d'expression et de communication.

Dès lors, le Conseil constitutionnel a déclaré contraires à la Constitution l'article 1er de la loi déférée et par voie de conséquence son article 2 qui n'en est pas séparable.

Le Conseil constitutionnel ne s'est ainsi pas prononcé dans cette décision sur la loi du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien. Cette loi ne lui était pas soumise et, a fortiori, il n'a formulé aucune appréciation sur les faits en cause. De même le Conseil n'avait pas à connaître de la loi du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe qui ne réprime pas la contestation de crimes « reconnus par la loi ». »

Décision du Conseil Constitutionnel : [Cliquez ici](#)

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Communiqué sur la décision du Conseil Constitutionnel (loi pénalisant la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi) – 29 février

Le président de la République a pris acte de la décision rendue par le Conseil constitutionnel ce jour au sujet de la loi pénalisant la négation des génocides reconnus par la loi, adoptée par le Parlement le mois dernier.

Il mesure l'immense déception et la profonde tristesse de tous ceux qui avaient accueilli avec reconnaissance et espoir l'adoption de cette loi destinée à les protéger contre le négationnisme qui représente non seulement une insulte à la mémoire des victimes et à la dignité de leurs descendants, mais aussi une menace contre notre communauté nationale.

Comme il l'a dit au Mémorial du génocide arménien, le président de la République considère que le négationnisme est intolérable et doit à cet égard être sanctionné. Il rencontrera prochainement les représentants de la communauté arménienne de France.

Il a chargé le gouvernement de préparer un nouveau texte, prenant en compte la décision du Conseil constitutionnel.

Extraits du discours du président de la république Nicolas Sarkozy (Turquie / la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi) – 8 février

« (...) Et ce que vous avez dit sur les Arméniens, je vous en remercie, parce qu'on a entendu tant de choses excessives. La Turquie est un grand pays, une grande civilisation. Mais pour être tout à fait grand, chacun doit regarder son histoire. Et chacun doit voir son histoire les zones d'ombre et les zones de soleil, de lumière.

La France l'a fait sur l'esclavage, sur Vichy, sur le Vel d'hiv. Il y a là mes amis KLARSFELD, il y a là Simone VEIL. Il y a des gens qui sont des témoins de toute cette histoire. La Turquie s'honorerait en revisitant son histoire. Nous le disons à un pays ami, mais nous le disons.

Je veux que vous réfléchissiez bien à ça : si sur notre territoire on peut contester la réalité d'un génocide, prenez bien garde à ce qu'un jour d'autres ne viennent pas contester la réalité de la Shoah. C'est un « tout » les principes. Ce n'est pas une affaire d'opportunité, c'est une affaire de convictions. »

Discours intégral au dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France : [Cliquez ici](#)

ASSEMBLEE NATIONALE

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Extraits des interventions de la réunion sur la situation en Egypte - 21 décembre 2011

« **Jean-Marc Roubaud (UMP)** : (...) Au-delà de l'Égypte, pensez-vous que les pays arabes soient aptes à une démocratie apaisée ? On s'interroge depuis longtemps. Quel rôle pourrait jouer la Turquie dans la zone ? (...)

Peter Harling, directeur du projet Moyen-Orient à l'International Crisis Group : (...) Le processus d'intégration à l'Union européenne a contribué à moderniser l'économie et le système politique turcs, en même temps qu'à faire émerger de nouvelles élites. Et le pays constitue un modèle d'émancipation économique d'une population conservatrice, auparavant marginalisée. Mais sous le leadership de Recep Tayyip Erdogan, le style de gouvernement est aussi devenu plus autoritaire, la corruption s'est développée, les richesses se sont concentrées aux mains d'une élite plutôt restreinte, autant de facteurs qui ont précisément été à l'origine des révolutions dans le monde arabe. Par certains aspects, et toutes proportions gardées, le modèle turc évoque donc davantage le passé du monde arabe que son avenir. Bien que la Turquie soit au faîte de sa popularité dans la rue arabe, ce succès demeure fragile.

Toutes ces dernières années, la Turquie a conduit une politique étrangère, adroite et complexe, visant à établir des relations constructives avec l'ensemble de ses voisins. Elle était ainsi parvenue à dialoguer avec des pays parfois aux prises les uns avec les autres. Après les révolutions arabes, elle a progressivement modifié cette politique : elle a ainsi rompu ses liens avec le régime syrien, sa rivalité avec l'Iran s'est de nouveau exacerbée, ses relations avec l'Irak se sont compliquées. Alors que le processus de son adhésion à l'Union européenne patine, il lui sera plus que jamais difficile de résoudre la question chypriote. Dans le même temps, elle doit faire face sur le front intérieur à une remobilisation des Kurdes. La vague de popularité sur laquelle surfe aujourd'hui la Turquie l'abuse elle-même. Les problèmes auxquels elle va se trouver confrontée se multiplient. (...)

Jean-Michel Ferrand (UMP) : (...) Voyant la situation actuelle en Égypte, on ne peut s'empêcher de songer à ce qui s'est passé en Turquie. Il a suffi d'une dizaine d'années à l'AKP pour étouffer progressivement l'armée turque et l'éliminer du jeu du pouvoir, alors qu'elle était garante de la laïcité. Pour le reste, s'agissant de la Turquie, je ne suis pas aussi pessimiste que M. Harling. Sa croissance économique est en plein boom, avec un PIB en augmentation de 11% cette année. »

Compte rendu intégral : [Cliquez ici](#)

Extraits du compte rendu du déplacement en Egypte d'une délégation de la commission - 15 février

« **Marie-Louise Fort (UMP)** : (...) Ma question concerne le regard que porte l'Egypte sur la Turquie, son rôle régional et le possible modèle qu'elle représente. (...)

Hervé Gaymard (UMP, président de la délégation) : (...) Les Egyptiens n'aiment pas les Turcs. Ils n'ont jamais été fascinés par le kémalisme et je ne suis même pas sûr qu'ils soient intéressés par la politique de M. Erdogan. Ils regardent de loin ce qui se passe en Turquie. Le nom du pays n'a été cité à aucun moment lorsque nous étions en Egypte. Ce sont deux univers différents.(...) »

Compte rendu intégral : [Cliquez ici](#)

Audition du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes, Alain Juppé - 10 janvier

«**Hervé de Charrette (NC)** : (...) Ma question porte sur la Turquie. Dans cette zone du monde – je relève que vous n'avez pas parlé non plus de l'Union pour la Méditerranée –, la Turquie joue un rôle très important, surtout en cette période de confrontation avec l'Iran et de graves problèmes en Syrie. Vous aviez cherché à développer nos relations avec la Turquie et des résultats prometteurs avaient déjà été obtenus. Puis la proposition de loi que nous savons est arrivée « comme un cheveu sur la soupe », si je puis m'exprimer ainsi. Quelque intérêt que puisse présenter ce sujet du point de vue historique, l'adoption de ce texte a, dans les circonstances présentes, profondément perturbé notre politique étrangère dans la région. Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre d'Etat, et pouvez-vous nous dire où on en est exactement ?

Alain Juppé : Ce qu'avait un jour dit Jean-Pierre Chevènement : «Un ministre, ça ferme sa gueule ou ça s'en va.» me revient souvent à l'esprit ces temps-ci... Je n'en dirai pas davantage sur le cas particulier. Chacun connaît le point de vue qui était le mien sur le sujet que vous évoquez. C'était celui du ministre des Affaires étrangères. Je pense avoir été dans mon rôle en signalant les inconvénients - le mot est faible - qu'une telle initiative parlementaire risquait de provoquer. Il faut souligner qu'une proposition de loi ayant le même objet était en préparation au Sénat, émanant d'un autre groupe politique que celui qui l'a présentée à l'Assemblée nationale. Je n'y reviens pas. Reste à gérer les conséquences de ce vote, et c'est loin d'être terminé puisque le texte va être prochainement examiné au Sénat. Nos amis turcs ont réagi comme on pouvait s'y attendre. Bien que je les aie invités à ne pas «surréagir», ils n'ont pu s'en garder. Nos diplomates tentent maintenant de raccommoder les choses. Mon déplacement il y a quelques mois en Turquie avait été extrêmement positif. Nous avons beaucoup d'intérêts communs avec ce pays. Nos échanges commerciaux avoisinent déjà 12 ou 13 milliards d'euros - pour un objectif de 15 milliards. Beaucoup d'entreprises françaises sont présentes dans le pays et il y a beaucoup d'opportunités à y saisir dans le domaine des services, industriel mais aussi agricole - nous exportons beaucoup de viande ovine et bovine en Turquie. La coopération culturelle entre nos deux pays est également importante. Il existe une tradition d'enseignement francophone séculaire en Turquie et le lycée de Galatasaray, établi en 1868, a formé de nombreuses générations de responsables turcs. L'université Galatasaray, où l'on enseigne également en français, a, quant à elle, été créée par un traité international, signé en 1993 sous la présidence de François Mitterrand, et à l'élaboration duquel j'avais moi-même participé. Et j'ai succédé à

Raymond Barre à la présidence du Haut comité de parrainage de cette université francophone, aujourd'hui l'une des universités turques les plus prisées par les étudiants du pays.

Nous allons donc tout faire pour que nos relations avec la Turquie s'apaisent. Je vous indique que, comme l'avait suggéré la France en novembre dernier et comme la Turquie vient de l'accepter, le ministre turc des Affaires étrangères, M. Davutoglu, sera présent au Conseil européen Affaires étrangères du 23 janvier.»

Compte rendu intégral : [Cliquez ici](#)

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Audition du ministre de la défense et des anciens combattants, Gérard Longuet suite à son récent déplacement en Afghanistan - 11 janvier

« **Nicolas Dhuicq (UMP)** : J'ai été frappé de constater qu'à Kandahar, ce sont des entreprises turques qui ont construit une partie des infrastructures. Deux pays ont vocation à être des puissances régionales de poids, la Turquie et l'Iran. Pourriez-vous faire le point de la présence de l'Iran, et accessoirement de la Turquie, en Afghanistan ?

Gérard Longuet : (...) Monsieur Dhuicq, le rôle de la Turquie dans la coalition est avant tout symbolique. Certes, des entreprises turques, composées de musulmans sunnites, interviennent. Il existe une volonté turque d'exister dans tous les pays pantouraniens, dont l'Afghanistan fait partie. Le président Karzaï souhaite le soutien de la Turquie, qui représente pour lui – et pour beaucoup d'autres musulmans – l'exemple d'un État musulman qui a su réussir sa mutation vers la modernité en restant fidèle à ses bases culturelles. De ce fait, la Turquie peut jouer un rôle. Mais la réalité nous montre le caractère relativement limité de celui-ci sur le plan militaire ; les effectifs turcs ne sont que de 1 800 militaires ; de plus, ils interviennent peu, y compris en matière de soutien rapide. Donc il y a contraste entre une image turque favorable et une absence pratique de la Turquie sur le terrain. (...) »

SENAT

Proposition de loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi – 23 janvier, 18 janvier

« La présente proposition de loi a pour objet de punir d'un an d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende, ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui auront publiquement fait l'apologie, contesté ou banalisé des crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et crimes de guerre, tels que définis aux articles 6, 7 et 8 du Statut de la Cour pénale internationale, à l'article 6 de la charte du Tribunal militaire international annexée à l'accord de Londres du 8 août 1945, ou reconnus par la France.

Le texte modifie en conséquence la loi sur la liberté de la presse, afin que les infractions à caractère raciste visées constituent désormais un délit de droit commun inscrit dans la loi sur la liberté de la presse. En outre, elle permet à toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, qui se propose, par ses statuts, de défendre les intérêts moraux et l'honneur des victimes de crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre d'exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne l'apologie, la négation ou la banalisation des crimes de génocide, crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. »

↪ La Commission des lois du Sénat a adopté la motion d'irrecevabilité, 18 Janvier 2012
Examen en Commission : Cliquez ici <http://www.senat.fr/rap/l11-269/l11-2697.html>

↪ Le Sénat a adopté définitivement la proposition de loi, 23 janvier 2012 :

Nombre de votants	237
Nombre de suffrages exprimés	213
Majorité absolue des suffrages exprimés	107
Pour l'adoption	127
Contre	86

Compte rendu intégral des débats : Cliquez ici
<http://www.senat.fr/seances/s201201/s20120123/s20120123001.html>

↪ Les étapes de la discussion : [Cliquez ici](#)

Débat de politique étrangère (Turquie / Proche Orient / Afrique du Nord) – 7 février

« **Yves Pozzo di Borgo (UC)** : (...) Les résultats des dernières élections en Tunisie et au Maroc, pour lesquels j'ai été observateur, sont encourageants. Nous pouvons nous féliciter que les opérations de vote se soient déroulées de façon très démocratique. Mon expérience d'observateur électoral m'a montré la nécessité pour nous d'avoir plus de contacts avec les partis qui représentent l'islam politique, comme Ennahda, les Frères musulmans ou l'AKP de Turquie, qui a une très forte influence intellectuelle dans ce champ de sensibilité. Par le biais de fondations, (...) les pays européens doivent entretenir des relations plus étroites avec tous ceux qui animent ce courant de l'islam politique. (...)

Robert Hue (CRC) : (...) Nous demandons que la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, prenne l'initiative de l'organisation d'une conférence régionale pour définir précisément les conditions d'une paix négociée et durable en Afghanistan. Celle-ci devrait réunir des voisins immédiats, comme l'Iran ou le Pakistan, mais aussi associer l'Inde, la Chine, la Russie, la Turquie et, bien sûr, les diverses composantes du peuple afghan. (...)

En évoquant le Proche-Orient, je ne peux m'empêcher de déplorer, à titre personnel puisque ce n'est pas la position majoritaire de mon groupe, les conséquences négatives sur nos relations avec la Turquie de l'adoption de cette loi, voulue par le Président de la République, pénalisant la négation du génocide arménien. Dans cette affaire, on ne peut que s'inquiéter que d'étroites considérations électoralistes aient si gravement dégradé nos relations avec ce pays et contribuent à la perte d'influence de notre diplomatie dans sa région. (...) Notre pays s'est privé de marges de manœuvre internationales sans pour autant aider à la reconnaissance du génocide arménien et à la réconciliation entre la Turquie et l'Arménie. (...) On sent d'ailleurs combien s'attirer l'hostilité de la Turquie à notre égard complique la recherche de solutions dans la crise syrienne, avec l'Iran ou bien encore Israël. Avec l'Iran, contrairement aux apparences, la Turquie jouait un rôle modérateur par rapport aux attitudes provocatrices de ce pays. Elle pouvait assurer un équilibre face à ses velléités hégémoniques sur la région. Lui permettre de continuer à jouer ce rôle aurait peut-être évité d'en arriver aux mesures prises par l'Union européenne et les États-Unis, comme l'embargo pétrolier et les sanctions contre la banque centrale iranienne, mesures destinées à assécher le financement du programme nucléaire, mais qui risquent de toucher avant tout la population.(...)

Jean-Pierre Chevènement (RDSE) : Une nouvelle étape de la « désoccidentalisation » du monde se profile ainsi à l'horizon, ce qui explique peut-être, pour partie, une plus grande retenue américaine.

Dans le même temps, dans le contexte des retraits occidentaux d'Afghanistan, se lève chez les Iraniens la crainte d'un encerclement de leur pays par un intégrisme sunnite dominé par l'alliance du Pakistan et de l'Arabie Saoudite. À cet égard, je me demande si la France a bien mesuré les risques d'engrenage ?

On comprend dès lors la circonspection de la Turquie de M. Erdogan, laquelle a pris une position d'arbitre. Elle est évidemment une puissance d'équilibre dans la région. Était-il alors bien judicieux de nous la mettre à dos par le vote d'une loi prétendant écrire l'Histoire ?

Cette politique porte la marque d'une improvisation et d'une incohérence qui ne vous ressemblent pas.

Alain Juppé, ministre d'État. Effectivement, c'était à l'origine une proposition de loi socialiste !

Jean-Pierre Chevènement (RDSE) : Il serait temps que la France revienne à une politique à la fois plus réaliste et plus proche des principes qui sont traditionnellement les siens : refus de l'ingérence, respect de l'autodétermination des peuples et protection égale de tous.

Une certaine retenue, accompagnée d'un effort lucide d'impartialité et d'objectivité, serait plus conforme à nos intérêts qu'une diplomatie qui semble puiser son inspiration plutôt dans une forme d'interventionnisme expéditif, proche de celui qui fut pratiqué en 2003 par les néoconservateurs américains, que dans la tradition réaliste de notre politique étrangère, dont nous pensions qu'elle était aussi la vôtre.

Monsieur le ministre d'État, rassurez-nous et dites-nous que, sous le voile des apparences, c'est bien toujours le cas ! (...) »

Compte rendu intégral : [Cliquez ici](#)

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LEGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU REGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GENERALE

Rapport d'information : « Les projets européens de réforme de Schengen et du droit pénal » (frontière greco-turque) – 20 janvier

« I. LA RÉFORME DE L'ESPACE SCHENGEN

A. LE CONTEXTE : DES ARRIVÉES IMPORTANTES DE MIGRANTS EN PROVENANCE DU MAGHREB ET DE LA TURQUIE

(...) Par ailleurs, de nombreux migrants arrivent actuellement par la frontière gréco-turque : Afghans, Pakistanais, Bangladais, Indiens, Algériens, Palestiniens et ressortissants des pays de la corne de l'Afrique. Deux éléments peuvent expliquer cette concentration des arrivées par la Turquie. D'une part, l'attitude ouverte des autorités turques envers l'immigration en provenance d'Afrique du Nord a favorisé l'établissement de liaisons aériennes entre cette région et la Turquie. D'autre part, l'accord de réadmission entre la Turquie et la Grèce n'est pas mis en oeuvre en raison de la persistance du conflit chypriote. (...) »

Le rapport : [Cliquez ici](#)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Extrait des discours du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes, Alain Juppé

Voisinage de l'Union européenne / Défi : Turquie – 15 février

Discours à la Commission des affaires étrangères du Parlement européen, Strasbourg

« (...) La position française n'a pas changé : notre crise confirme que le projet politique que nous portons pour l'Union européenne ne survivrait pas à l'adhésion d'un pays d'un tel poids ; par ailleurs, la Turquie elle-même regarde aujourd'hui bien au-delà de l'Union. Mais au-delà de nos difficultés bilatérales, je l'ai dit à Ahmet Davutoglu, l'Union européenne doit renforcer son dialogue politique avec la Turquie. C'est pourquoi j'ai demandé à Catherine Ashton de l'inviter au Conseil Affaires étrangères, pour que nous puissions coordonner nos efforts sur la Syrie, mais aussi pour aborder l'Iran ou la transition en Afghanistan. Il est également de l'intérêt de l'Union européenne de progresser sur «l'agenda positif» avancé par la Commission, notamment sur les migrations, avec un dialogue sur les visas qui commencerait par des facilitations en contrepartie d'une signature de l'accord de réadmission Union européenne/Turquie. »

Politique étrangère turque – 2 février

Intervention au petit-déjeuner de la fondation France-Israël

« (...) Je crois que la Turquie est évidemment un pays majeur, c'est un pays qui a une histoire et une culture, un rôle tout à fait majeur dans la région et au-delà. C'est une économie extrêmement dynamique aujourd'hui, qui a un taux de croissance de 7 ou 8 %. Nos relations économiques avec la Turquie se sont d'ailleurs beaucoup développées dans la période récente : relations commerciales, investissements, présence des entreprises françaises. Nous avons des liens culturels importants aussi avec la Turquie. Je préside, à la suite de Raymond Barre, le comité de parrainage de Galatasaray qui est une très belle réalisation : une université classée dans les cinq premières universités turques et où l'on enseigne à 80 % en français. Vous voyez qu'il y a des liens très étroits. J'espère que ces liens, au-delà des turbulences actuelles, se maintiendront et se renforceront.

Est-ce que le rôle de la Turquie, cela étant dit, est positif dans le contexte actuel ? L'AKP apparaît comme un modèle de parti islamique modéré, respectant les principes démocratiques, mais parfois il faut regarder dans le détail. Deuxièmement, son rôle dans les conflits régionaux, là aussi, mérite vigilance et dialogue, et je sais que dans la relation avec l'Iran, il y a quelques divergences d'appréciation, je regrette que la relation avec Israël se soit beaucoup tendue au cours des derniers mois ou des dernières années. Je crois que, là aussi, il faut faire preuve d'un peu de réalisme et que la seule façon d'éviter des évolutions regrettables c'est de parler avec la Turquie, il faut continuer à dialoguer avec elle, c'est un acteur important. »

Points de presse sur la Turquie

Situation en Syrie – 10 février, 9 février, 7 février 2012, 27 décembre 2011

10 février 2012

Q - Est-ce qu'il y a des progrès sur la proposition de conférence internationale de la Turquie ? Quelle est la teneur des entretiens entre M. Juppé et son homologue turc ? Est-ce que cela veut dire que les relations ne sont plus gelées entre la France et la Turquie ?

R – (...) Dans ce contexte où la violence le dispute à l'horreur, l'aide au peuple syrien est aujourd'hui la priorité de la diplomatie française. (...) Dès lors, notre mobilisation s'organise sur plusieurs plans :

- Le premier c'est de tirer les conséquences dans lesquelles l'impasse constatée au Conseil de sécurité il y a quelques jours nous a placés. À partir de là, le premier travail de toutes autorités françaises et de tout le réseau diplomatique français, est de multiplier les contacts avec tout le monde. Nous ne baissons pas les bras. (...)

Q – (...) Quand vous dites «avec tout le monde», faites-vous allusion à la Turquie ?

R - Bien sûr, avec la Turquie et beaucoup d'autres. La Turquie a fait des propositions ces derniers jours. Nous soutenons toutes initiatives ou propositions qui peuvent aller dans le bon sens. (...) »

9 février 2012

« Q - Est-ce que le ministre a parlé avec son homologue turc suite à la volonté d'Ankara de tenir une conférence internationale sur la Syrie?

R - Nous sommes favorables à l'initiative de la Turquie qui illustre la forte mobilisation de la communauté internationale pour mettre fin à la répression en Syrie.

Devant le blocage du Conseil de sécurité et face au martyre que continue de subir la population syrienne tout particulièrement dans la ville de Homs, il est plus que jamais nécessaire de soutenir le plan de la Ligue arabe.

Le ministre d'État a pris l'initiative de contacts avec tous ses homologues, notamment M. Davutoglu, dans tous les pays désireux de mettre un terme à la répression en Syrie et de mettre en œuvre le plan de la ligue arabe dans toutes ses dimensions. (...) »

7 février 2012

« (...) Q - Et concernant les sanctions, quel genre de sanctions peut-on ajouter à celles déjà existantes ?

R - Ce sera essentiellement des sanctions d'ordre économique.

Q - Une initiative de la Turquie a été annoncée où en est-on ?

R - Effectivement, nous allons voir comment les Turcs préciseront leurs intentions. Cela a été annoncé par M. Erdogan au parlement turc ce matin [7 février], il n'a pas donné de détail. Nous suivons cela avec beaucoup d'intérêt, c'est une attente générale. Il faut soutenir la Ligue arabe et tout faire pour que le plan de la Ligue arabe puisse être mis en œuvre. Je pense que les Turcs réfléchissent dans la même direction. (...)

27 décembre 2011

« Q - Les relations franco-turques se sont dégradées la semaine passée. Est-ce qu'elles sont rentrées dans l'ordre ? Ou est-ce que cette dégradation va influencer sur la diplomatie de la France dans la région du Moyen-Orient et, entre autres, en Syrie ?

R - Non. S'agissant de la Turquie et de la Syrie, avec les Turcs nous avons les mêmes objectifs, c'est-à-dire faire arrêter la violence et aider le peuple syrien à accéder à la démocratie. Il n'y a pas de changement, ni sur l'objectif, ni sur les priorités à atteindre le plus rapidement possible, je pense à la fin des violences, ni sur les moyens de les atteindre, c'est-à-dire une mobilisation de la communauté internationale. Dans ce cadre-là, la Turquie a un rôle important à jouer et la France également, et en particulier en ce qui concerne la France, en notre qualité de membre permanent du Conseil de sécurité. C'est la raison pour laquelle nous essayons de faire bouger les choses à New York par le maintien d'un travail en commun avec tous ceux, et les Turcs en font partie, qui partagent ces objectifs de l'arrêt des violences et de l'émergence de la démocratie dans ce pays.

Sur la Turquie, ce qui est important, nous l'avons déjà dit la semaine dernière, c'est d'éviter toute formule qui engage l'avenir, qui crispe les choses. Au contraire, je crois que nous avons, les uns et les autres, intérêt à préserver l'acquis de notre relation bilatérale avec la Turquie qui est très important, et d'autre part l'acquis de ce travail en commun que nous avons mené avec les Turcs sur beaucoup de sujets internationaux. On parle de la Syrie, mais on pourrait parler de l'Iran, de l'Afghanistan, de la coopération en Méditerranée. Pour nous ce sont des dossiers auxquels nous sommes attachés. Il faut retrouver la sérénité suffisante pour regarder en face l'importance de ce qui nous unit.

Q - Est-ce que cette coopération et cette coordination sont maintenues dans la situation actuelle ?

R - Ce sont les vacances actuellement, mais les canaux de communication sont ouverts.

Q - Est-ce que cela veut dire que des contacts téléphoniques sont maintenus avec certaines autorités ?

R - Des contacts normaux. Lorsqu'on se croise à New York on travaille ensemble, on se parle, de même à Bruxelles, etc.

Il y a l'ambassade de Turquie ici à Paris. Je suppose qu'elle fait son travail, tandis que l'ambassade de France fait son travail à Ankara. »

Loi sur la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi – 31 janvier, 23 janvier, 10 janvier, 5 janvier, 4-3 janvier

Saisine du Conseil constitutionnel à propos de la loi sur le génocide arménien – 31 janvier

« Q - La Turquie vient de saluer la saisine du Conseil constitutionnel à propos de la loi sur le génocide arménien. La Turquie parle de détente avec la France. Quelle est votre réaction ?

R - D'abord sur la question du recours, je voudrais rappeler qu'il s'agit d'une initiative parlementaire sur laquelle il revient désormais au Conseil constitutionnel de se prononcer.

S'agissant de notre relation avec la Turquie, je me bornerai à rappeler que nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de marquer notre attachement à nos relations avec la Turquie, partenaire important de la France dans tous les domaines. C'est l'esprit dans lequel nous allons continuer à travailler avec les autorités turques. »

Représailles turques – 23 janvier

« Q - La Turquie vient de menacer la France d'un nouveau train de représailles si le Sénat vote ce soir la loi sur la pénalisation de la négation du génocide arménien. La France compte-t-elle y répondre et comment ?

R - Comme le président de la République et le ministre d'État ont eu l'occasion de l'exprimer, nous appelons à l'apaisement. La Turquie est un partenaire et un allié très important de la France.

Nous attachons la plus haute importance à nos échanges avec Ankara, notamment sur les sujets internationaux et régionaux. Nous sommes également attachés au développement de nos relations dans tous les domaines. »

Italie / rôle de médiation entre la France et la Turquie – 10 janvier

« Q - L'Italie a des rapports très amicaux avec la Turquie. Aujourd'hui, M. le ministre [ministre italien des affaires étrangères, Giulo Terzi Di Sant'agata] a entendu son collègue M. Davutoglu. Pourriez-vous nous dire si l'Italie peut jouer un rôle de médiation avec la France concernant la crise entre la France et la Turquie et si oui, la France l'accepterait-elle ?

Alain Juppé - La position de la France sur l'élargissement de l'Europe à la Turquie est bien connue, je n'y reviendrai pas. Sur le plan conjoncturel, nous avons en ce moment quelques tensions avec la Turquie et, pour les raisons que vous savez, je mettrai toute mon énergie à faire en sorte que nos relations avec la Turquie restent aussi bonnes que possible parce que c'est un grand pays et un partenaire important sur le plan régional et même au-delà. (...) »

Position de la France – 5 janvier

« Q - Quelle est votre réaction à la possibilité d'une nouvelle aggravation des relations franco-turques avec un examen du texte sur le génocide arménien au Sénat ? (...)

R - Comme le président de la République et le ministre d'État l'ont dit, la France souhaite une relation apaisée avec la Turquie. Elle est un partenaire stratégique avec lequel nous n'avons cessé de travailler étroitement, que ce soit au plan bilatéral, dans le cadre de l'OTAN ou du G20, ou encore pour faire cesser la violence en Syrie, pour assurer la paix et la stabilité en Afghanistan ou pour développer la coopération en Méditerranée. (...) »

Ambassadeurs - 4-3 janvier

4 janvier 2012 :

« Q - L'ambassadeur de France en Turquie, M. Laurent Bili, a-t-il fini ses vacances et est retourné dans ce pays ?

R - Je vous confirme que notre ambassadeur est rentré à Ankara à l'issue de ses congés de fin d'année. »

3 janvier 2012 :

« Q - Avez-vous connaissance d'un retour proche possible de l'ambassadeur de Turquie à Paris ?

R - Non »

Sud-est de la Turquie / Raid - 30 & 29 décembre 2011

30 décembre 2011

« Q - La Turquie a déclaré que le raid qui a tué 35 personnes mené dans le sud-est du pays avant-hier était une erreur. Ce raid a provoqué de graves tensions dans la région. Est-ce que vous avez un commentaire ?

R - Nous avons relevé le communiqué diffusé hier par le gouvernorat de la province turque de Sirnak (sud-est), indiquant qu'une enquête était en cours sur ces événements. Il convient en effet que toute la lumière soit faite sur ces événements qui ont causé de nombreuses victimes. »

29 décembre 2011

« Q - Un commentaire sur les opérations turques contre les zones kurdes en Irak où des dizaines de personnes ont été tuées dans des raids aériens ?

R - Nous avons pris connaissances des déclarations du gouverneur de la province turque de Sirnak, faisant état du décès de plus de 20 personnes, ce jeudi matin, près de la frontière irakienne. Les circonstances de cet événement restent à préciser. »

DECLARATIONS DES PERSONNALITES POLITIQUES FRANÇAISES ET TURQUES

Entretien du président de la République, Nicolas Sarkozy, avec la revue "Politique Internationale", 5 février

« (...) Q - Comment analysez-vous le récent changement de cap de la diplomatie turque : quasi-rupture avec Israël, évolution plutôt anti-occidentale... ? Avez-vous été surpris par la réaction turque à la proposition de loi visant à pénaliser la négation du génocide arménien ?

R - La Turquie est un grand pays doté d'une grande civilisation ; c'est une diplomatie qui compte et qui, de par sa position singulière de pont entre l'Orient et l'Occident, peut jouer un rôle irremplaçable au service du dialogue et de la paix dans la région - et au-delà. C'est par sa capacité à dialoguer avec tout le monde, y compris avec Israël, que la Turquie peut le plus peser sur le cours des choses et apporter sa contribution à la stabilité de la région. S'agissant du génocide arménien, qui a fait 1.500.000 victimes en 1915, nous étions face à une question de principe : le devoir de mémoire devait-il céder devant la raison d'État ? Ma conviction, c'est que céder sur ses convictions est une lâcheté qui finit toujours par se payer. Je n'ignore pas le caractère éminemment sensible de cette question. Je sais bien, aussi, que la France n'a pas de leçons à donner ; cela dit, elle n'a certainement pas à en recevoir ! C'est l'honneur de tous les pays de regarder leur histoire en face. La France a beaucoup fait en ce sens. Bref, je respecte la Turquie, mais la Turquie doit aussi respecter ses partenaires.

Q - Le «modèle turc» vous semble-t-il adapté, comme on le dit souvent, aux nouveaux régimes issus du printemps arabe ?

R - Soyons logiques : au moment où la démocratie s'étend dans le monde arabe, ce n'est pas à un dirigeant étranger de dire si tel ou tel modèle est adapté aux uns ou aux autres. Votre question porte en réalité sur la compatibilité entre l'Islam et la démocratie, entre l'Islam et la modernité. C'est, pour moi, une évidence. De ce point de vue, l'expérience turque depuis Atatürk est remarquable. Mais je crois que chaque pays est différent et doit définir son propre modèle, qui lui permettra de concilier la fidélité à sa culture avec les exigences de la démocratie et de l'État de droit. C'est tout l'enjeu des transitions démocratiques en cours dans les pays du printemps arabe ; et nous sommes à leurs côtés pour les y aider. (...) »

Les principales réactions politiques sur la loi pénalisant la contestation du génocide arménien – Décision du Conseil Constitutionnel

Membres du gouvernement

ALAIN JUPPE, ministre des Affaires étrangères

selon le CANARD ENCHAINE et L'EXPRESS

« Cette proposition de loi est intellectuellement, économiquement et politiquement une connerie sans nom. On n'a pas à se lancer dans un concours des génocides [...] pour tenter de récupérer les voix des Français d'origine arménienne. C'est ridicule »

(...) Je fais mienne la maxime "Un ministre, ça ferme sa gueule ou ça s'en va. Je suis donc dans une situation où je ferme ma gueule". "J'espère que les liens entre la France et la Turquie, au-delà des turbulences actuelles, se maintiendront et se renforceront".

Entretien avec «CANAL+ » - 24 janvier

« Q - Vous aviez jugé la proposition de loi «pas opportune», on parle de la pénalisation de la négation du génocide arménien, qui a été votée par le Sénat cette nuit. Ankara dénonce, c'est votre homologue qui s'exprime, «un acte irresponsable». On a vu que les Unes des journaux caricaturent Nicolas Sarkozy en Satan. Comment la diplomatie française répond-elle à cette colère ?

R - Avec diplomatie. Sur le fond de la question, vous l'avez rappelé, ma position est bien connue, je n'y reviens pas. En tant que ministre des Affaires étrangères et européennes, je pense que cette initiative est inopportune, mais enfin le Parlement en a décidé ainsi. Ce que je voudrais faire, aujourd'hui, c'est appeler nos amis turcs au sang froid. La Turquie est un grand pays, une grande puissance économique et politique et nous avons besoin d'avoir de bonnes relations avec elle.

Passée cette vague un petit peu excessive, il faut bien le dire, je suis persuadé que nous retrouverons des relations constructives. Je tends la main, j'espère qu'elle sera saisie un jour.

Q - Est-ce que vous prenez les menaces de la Turquie au sérieux, notamment dans le domaine économique, ou est-ce que vous avez de bonnes raisons d'espérer que le ton va, comme vous venez de nous l'expliquer, s'apaiser dans les jours qui viennent ?

R - Je l'espère ; je plaide l'apaisement. Il y a beaucoup d'entreprises françaises présentes en Turquie. Nous avons des relations commerciales et économiques très importantes. Nous avons besoin de la Turquie et la Turquie a besoin de nous. Je pense donc que le réalisme l'emportera sur la passion.

Q - Est-ce suffisant ou est-ce qu'il va falloir que vous oeuvriez pour renouer les fils du dialogue avec la Turquie ?

R - On va y travailler, bien entendu. J'étais en Turquie, il y a deux mois et j'ai été très bien reçu. Je vais évidemment reprendre des contacts.

Q - Cette tension compromet-elle, justement, les négociations que vous aviez nouées avec la Turquie à ce moment-là, notamment sur le dossier syrien ?

R - Je ne pense pas. Sur la Syrie, la France a une position très claire. Nous avons été les premiers à dénoncer, avec beaucoup de vigueur, ce qui est en train de se passer, ce drame épouvantable et inacceptable. Il est scandaleux que le Conseil de sécurité reste muet, mais il y a peut-être une petite lueur d'espoir. Les initiatives de la Ligue arabe ont été positives ; nous les soutenons. Ils présentent aujourd'hui un plan pour que Bachar El-Assad quitte le pouvoir et le transfère à un gouvernement d'union nationale. Nous allons essayer de soutenir ce processus. (...) »

Entretien avec «Nice Matin » - 24 janvier

« (...) Q - Comment allez-vous gérer la crise diplomatique avec la Turquie depuis le vote du Sénat sur les génocides ?

R - J'appelle nos amis turcs au sang froid. La Turquie est un grand pays, une grande puissance économique, une grande puissance politique, nous avons besoin d'avoir de bonnes relations avec elle. Je lui tends la main. Passée cette vague un peu excessive, je suis persuadé que nous retrouverons des relations constructives. »

PIERRE LELLOUCHE, secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, sur FRANCE 2

« Des représailles turques seraient illégales [...]. Il y a ce point d'histoire qui n'est pas négligeable. Quand on est sur le continent européen, il est bon de regarder l'histoire en face, sans donner de leçons à qui que ce soit ».

Entretien avec «L'Express» - 1 février

« Q - Après le vote de la loi pénalisant la négation du génocide arménien, faut-il s'attendre à de réelles rétorsions de la part de la Turquie ?

R - La Turquie est pour la France un partenaire majeur à la fois sur le plan commercial et au niveau stratégique et diplomatique. C'est notre troisième client hors Union européenne, après les États-Unis et la Chine : nos échanges ont connu une progression de 11 % en 2011, ce qui représente près de 13 milliards d'euros, dont 6,8 milliards d'exportations françaises. J'ajoute qu'avec 8 % de croissance en moyenne la Turquie fait figure de pays émergent sur le continent européen et qu'elle sera la nation la plus peuplée du continent dans un horizon très proche. Enfin, l'économie turque a besoin d'infrastructures - ce qui est l'un des points forts de la France - et est fortement importatrice de produits alimentaires, notamment de viande bovine française.

Q - Il n'est donc pas de l'intérêt de la Turquie de détériorer ces échanges...

R - Si l'on entrait dans un processus de rétorsions, auquel nous ne voulons pas croire, il pourrait y avoir des conséquences très négatives. Renault, par exemple, qui emploie 12.000 personnes à Bursa, est la première entreprise exportatrice turque ; la France a procédé à 10 milliards d'euros d'investissements en Turquie. Nous avons aussi des liens culturels très forts. Il existe en Turquie une dizaine de lycées français et une université francophone, Galatasaray, où j'ai moi-même enseigné en français. Je crois que tout cela est bien compris des deux côtés, même si nous nous préparons à des difficultés. Il faut rappeler que la Turquie est liée à l'Union européenne par un accord d'association et qu'elle est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; s'en prendre à des entreprises françaises pour des raisons politiques est interdit par ces engagements et donnerait lieu à des recours légaux. Je ne peux pas imaginer qu'on en arrive là.

Q - La Turquie ne se livre-t-elle pas encore à des gesticulations à but interne ?

R - Il existe indiscutablement des préoccupations de politique intérieure. Recep Tayyip Erdogan est un leader perçu comme charismatique en Turquie, qui cherche à incarner et à exporter un modèle que j'appellerai national-ottomanislamique. Il a su réaliser une OPA sur la rue arabe en offrant l'image d'une certaine modernité islamique. Et il s'est débarrassé de l'armée en utilisant habilement contre elle l'argumentaire démocratique de la candidature à l'Union européenne. Il joue sur les réflexes de fierté et de vexation nationale, particulièrement sensibles en Turquie. (...) »

Entretien avec «France 2» - 28 décembre 2011

« Q - La loi qui pénalise la négation du génocide arménien a été votée par l'Assemblée nationale. Est-ce que vous souhaitez qu'elle le soit aussi par le Sénat ou qu'on en reste là ?

R - Pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour. Je suis un républicain et je crois au rôle du Parlement ; si le Sénat décide de s'en saisir, c'est sa prérogative. Ce qui me paraît essentiel dans cette affaire, c'est la désescalade. Je crois qu'il y a eu des propos très durs tenus par nos partenaires turcs. Ce que fait la France depuis dix ans, puisque la première loi a été votée en 2001 - et je l'ai votée -, c'est simplement de rendre hommage aux victimes et affirmer notre voix en matière de droits de l'Homme. On ne construit pas l'avenir sur la base de la négation de ce qui s'est passé. Voilà, à partir de là, le gouvernement turc actuel n'a rien à voir avec ce qui s'est passé en 1915...

Q - Mais vous, clairement, vous souhaitez qu'on en reste-là ?

R - Il faut trouver les voies d'une sortie de crise. Nous avons des intérêts stratégiques majeurs, communs entre la France et la Turquie. Nous avons aussi beaucoup d'intérêts économiques qui ne sont pas négligeables.

Q - Il y aura une facture à payer pour la France si cette loi est votée ?

R - Je pense que non. Je ne souhaite pas que les Turcs s'engagent dans une action de ce genre parce que ce serait proprement illégal. Les Turcs sont membres de l'Organisation mondiale du Commerce. Ils ont un accord de libre échange avec l'Union européenne et il est hors de question pour qui que ce soit de discriminer les sociétés françaises.

Q - Donc, vous ne craignez pas de représailles aujourd'hui ?

R - J'espère et je pense qu'il n'y en aura pas. Je compte sur la sagesse des dirigeants turcs que je connais bien. J'ai même enseigné à l'université de Galatasaray ; nous avons une université française à Istanbul. Je suis donc favorable à de bonnes relations avec ce grand pays. Cela dit, il y a ce point d'histoire qui n'est pas négligeable. Quand on est sur le continent européen, il est bon de regarder l'histoire en face, sans donner de leçons à qui que ce soit et sans aller vers l'escalade. Je crois que l'apaisement en Europe passe par un peu de calme et de retenue. Encore une fois, nos intérêts stratégiques et la complémentarité de nos Economies sont très importants.

Q - La France vient de pulvériser un record, celui du déficit du commerce extérieur, 75 milliards, je crois, pour l'année qui s'achève. Alors si la France n'est pas compétitive, est-ce que c'est parce que le coût du travail y est trop élevé ?

R - Il y a plusieurs choses. Il y a les raisons structurelles, dont le coût du travail qui est plus élevé qu'en Allemagne (...). Plus généralement, la fiscalité du travail, la fiscalité sur les entreprises font que nous avons bien du mal. Mais il y a plus important encore : c'est le fait que notre pays s'est appauvri en matière industrielle. Quand l'Allemagne a 400 000 entreprises à l'export et l'Italie 200 000, nous en avons moins de 100 000, 91 000 précisément.

La bonne nouvelle - parce qu'on travaille beaucoup à la ré-industrialisation en région -, c'est que pour la première fois cette année, le nombre de primo exportateurs, c'est-à-dire de PME qui partent à l'export, a augmenté de 10 %. Il y a énormément de talents dans nos régions. Il y a beaucoup de demandes internationales de produits français. Il faut que cette production française reprenne, c'est là le sujet. Il y a donc les éléments de compétitivité, de coût du travail, de fiscalité. Et puis, surtout, il faut encourager nos PME à grossir et à exporter. C'est pour cela que l'on a lancé des actions avec OSEO et le Fonds stratégique d'investissement. Je viens d'ailleurs de mettre en place un commissaire de l'internationalisation de nos PME.

Nous avons des «success stories» formidables. Aujourd'hui même, on parle dans un de nos quotidiens de l'histoire de M. Holder, un fils de boulanger que j'ai vu la semaine dernière à Lille et qui dirige aujourd'hui une multinationale du pain : il vend des millions de macarons en Australie par exemple ; je trouve cela génial.

Q - On parle souvent des grands contrats. Vous, vous dites que la solution passe plutôt par les PME.

R - Je crois qu'on a changé de monde. Les contrats pour nos grandes entreprises, on se bat pour les obtenir : on se bat pour AIRBUS, pour ALSTOM, pour le pétrole - j'étais en Lybie il y a dix jours - mais les Français doivent cesser de concevoir le commerce extérieur uniquement sous l'angle de la haute technologie. Ce qui fait gagner beaucoup d'argent et ce qui crée de l'emploi, c'est la consommation. Dans ma circonscription, à Paris, j'ai les grands magasins : en trois ans, la moitié du chiffre d'affaires est généré par les touristes chinois qui viennent acheter des produits français fabriqués en France. Faisons donc des produits de consommation et apprenons à les vendre mieux dans le reste du monde. Ces centaines de millions de personnes des classes moyennes chinoises, indiennes, brésiliennes, veulent des produits français : ils veulent par exemple du vin dont les exportations sont en plein essor. Nous avons des réservoirs de croissance et d'emplois importants. Il faut savoir qu'en France, sept millions de Français travaillent dans des entreprises qui exportent. Les nouveaux emplois ne sont donc pas dans les mécanismes sociaux d'accompagnement - c'est une chose - mais dans les nouveaux marchés. A nous de soutenir nos PME et de les amener à l'export.

Q - Alors beaucoup, même à droite, prônent un certain retour du protectionnisme.

R - (...) Bien sûr qu'il ne faut pas être naïf avec les Chinois et les Indiens et qu'il faut se battre. Il y a quinze jours, à Genève, à l'OMC, la France a obtenu (...) l'ouverture des marchés publics japonais en réciprocité avec l'Union européenne. C'est le mode de décision trop long au sein de l'Union européenne qui est en cause, pas la naïveté de la France.

La solution, ce n'est pas de fermer les frontières. Si vous fermez les frontières, les autres vont les fermer aussi et on sait ce que cela a donné dans l'histoire. Le protectionnisme conduit tout droit au conflit et à la guerre. Si vous fermez les frontières, que faites-vous de nos sept millions de Français qui vivent de l'export?

Q - Vous êtes né à Tunis, où siège désormais un gouvernement dirigé par des islamistes, qu'est-ce que ça vous inspire ?

R - C'est le mouvement, une phase de l'histoire. Vous savez, quand nous avons fait la révolution, nous sommes passés par des phases qui n'étaient pas faciles, pendant 150 ans, jusqu'à ce que la République se stabilise. Alors, je souhaite pour mes amis tunisiens que cela ne dure pas 150 ans. Il y a une phase d'apprentissage. Les seuls partis organisés à l'issue de la révolution, comme en Iran...

Q - Ce n'est pas un bon exemple parce que, pour l'instant...

R - Cela fait plus de trente ans qu'ils y sont. Il faut souhaiter pour ces pays que la phase dure ne s'éternise pas. Il y a beaucoup de forces de liberté et de démocratie en Tunisie, de femmes qui n'ont pas envie d'être voilées, d'intellectuels qui attendaient dans l'opposition, qui ont été brimés pendant des années. Il faut que ceux-là puissent aussi s'exprimer. J'ai confiance dans le peuple tunisien qui va trouver, je l'espère, la voie de la modération.

Q - Le bain de sang continue en Syrie. Les observateurs de la Ligue arabe sont arrivés ; on voit que ce n'est pas une fin en soi. Est-ce que vous pensez que la France doit aller plus loin ? Plus généralement, est-ce que la question d'une intervention militaire ne se posera finalement jamais ?

R - Je ne pense pas qu'on puisse aller faire la guerre partout où il y a des révolutions démocratiques. Cela nous entraînerait, je pense, assez loin.

Q - Donc on ne fait rien ?

R - Si, on fait beaucoup. Il y a des sanctions qui ont été mises en place. Pour la première fois, la Ligue arabe est mobilisée, ce qui en dit long d'ailleurs sur l'évolution du monde arabo-musulman face à ces évolutions démocratiques. La Turquie nous aide aussi, je le disais tout à l'heure. Je crois qu'il faut maintenir la pression fortement, utiliser les leviers politiques et économiques. Je ne vois pas d'option militaire, mais je ne suis pas ministre de la Défense ni président de la République. Je vous donne l'avis de quelqu'un qui connaît un peu la région. »

VALERIE PECRESSE, Ministre du Budget, en conseil des ministres

« Je soutiens la philosophie de la proposition de loi et n'y vois aucune attaque contre la Turquie »

GERARD LONGUET, ministre de la Défense, selon LE MONDE

« Personnellement je considère que les députés ne sont pas nécessairement les meilleurs historiens »

BENOIST APPARU, secrétaire d'Etat au Logement, selon l'AFP

« Je ne suis jamais convaincu par les lois qui criminalisent l'histoire [...]. Ce n'est jamais aux hommes politiques de faire l'histoire »

FREDERIC MITTERRAND, Ministre de la Culture, sur France CULTURE

« D'une manière générale, je ne suis pas très chaud sur les lois mémorielles »

Candidats à la présidentielle

FRANÇOIS HOLLANDE, candidat PS à la présidentielle, sur FRANCE 2 et LE MONDE

« C'est une opération électorale [...]. Nicolas Sarkozy s'est rappelé qu'il avait fait une promesse, mais il ne l'honorera pas car nous sommes en fin de législature »

(...) "La date de proposition de loi n'était pas forcément la meilleure en fin de législature. Donc de toutes manières, il y aura à reprendre ce dossier – j'en prends l'engagement – dans l'apaisement, dans la conciliation et en même temps, dans la volonté d'aboutir. Mais je veux dire ici toute ma solidarité aux Arméniens de France parce que je sais ce qu'ils attendaient. Je veux dire aussi aux Turcs de France qui s'étaient mobilisés, qu'ils avaient finalement tort d'imaginer que c'était contre eux"

FRANÇOIS BAYROU, candidat MODEM à l'élection présidentielle, selon LE PARISIEN et LE MONDE

« [Un texte] déraisonnable et dangereux [...]. Il aura pour conséquence de traduire devant la justice des jeunes Turcs qui se contenteraient de répéter ce qu'ils ont entendu dans leur famille, a-t-il observé. Faire flamber les braises, ça représente un risque »

(...) "La relance de cette procédure par Nicolas Sarkozy traduit aujourd'hui une obstination dont on comprend bien l'inspiration en période électorale mais qu'un chef d'Etat dans sa responsabilité ne devrait pas encourager. Le Conseil constitutionnel a, comme on pouvait s'y attendre, sagement censuré un texte controversé et dangereux. Le législateur ne peut pas soumettre à la loi pénale l'expression d'opinions qui font l'objet de débats à l'intérieur de pays étrangers"

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT, ancien candidat à l'élection présidentielle, sur EUROPE 1

« La loi porte la marque chez les partis de la capitulation face aux lobbies [...]. Les lois mémorielles, qu'elles soient de repentance ou d'ingérence, portent en elles-mêmes atteinte à la liberté d'expression, c'est-à-dire à la République elle-même »

DOMINIQUE DE VILLEPIN, candidat à l'élection présidentielle, sur EUROPE 1

« C'est une erreur de légiférer sur la mémoire [...]. La Turquie est un pays qui bouge, c'est une société qui bouge, y compris sur cette question de la reconnaissance du génocide arménien »

Députés

JEAN FRANÇOIS COPE, secrétaire général de l'UMP, député et ancien ministre, selon LIBERATION

« [Il faudra] attendre la prochaine législature [pour soumettre au parlement un nouveau texte pénalisant la négation du génocide arménien après la censure du Conseil constitutionnel]. »

VALERIE BOYER, députée UMP à l'initiative de la loi, dans LE MONDE

« Cette proposition est l'aboutissement d'un long processus législatif qui a démarré avec la reconnaissance de la contestation du génocide ». « Je suis déçue de constater que certains parlementaires préfèrent le légalisme à l'humanisme ».

(...) « Cette décision du Conseil constitutionnel est une tristesse car elle crée une inégalité de traitement, une discrimination parce que la France a reconnu deux génocides : la Shoah et le génocide de 1915. Les victimes de la Shoah sont protégées des actes de négationnisme, alors que les victimes et les descendants de victimes de 1915 ne le sont pas. Cette discrimination est intolérable. Cette décision s'impose à nous. Il faut désormais trouver un autre texte ».

CHRISTIAN JACOB, député UMP, président du groupe UMP à l'Assemblée, selon LE POINT

« Ce n'est pas une loi mémorielle, pas la reconnaissance d'un génocide, mais la répression de la négation de ce qui a été reconnu par la loi »

JEAN MARC AYRAULT, député PS, président du groupe PS à l'Assemblée Nationale, selon LE POINT

« Nous avons voté la première loi qui était la reconnaissance par la France du génocide arménien ; voter la deuxième, c'est une forme de cohérence »

PIERRE MOSCOVICI, député PS, selon LE POINT

« Le groupe socialiste fera son devoir et votera le texte »,

PATRICK DEVEDJIAN, député UMP, ancien ministre, sur FRANCE INTER

« La loi n'est pas mémorielle. Elle ne se contente pas de rappeler les événements historiques. C'est une loi qui punit le négationnisme outrancier [...]. C'est un acte politique : au moment où la Turquie veut rentrer dans l'Union européenne, et apparaître comme un pays qui défend les droits de l'homme, cette loi permet de révéler l'attitude de la Turquie sur la scène internationale et montre bien que la Turquie n'est pas le pays des droits de l'homme ».

BERNARD ACCOYER, Président de l'Assemblée nationale, selon LE MONDE

« Je ne suis pas favorable à titre personnel aux lois qui prétendent encadrer le vote des historiens »

ERIC WOERTH, député UMP et ancien ministre, selon LE MONDE

« Il n'appartient pas au Parlement de définir une vérité historique »

JEAN BARDET, député PS, selon LE PARISIEN

« Le Parlement n'a pas à rédiger un code de l'histoire politiquement correcte »

JEAN GLAVANY, député PS, selon LE PARISIEN

« Dans la course aux communautarismes, il faut savoir dire stop ! [...] Vous savez tous que cette loi est inconstitutionnelle : elle s'effondrera comme un château de cartes »

MICHEL DIFENBACHER, député UMP, selon LIBERATION et LE MONDE

« Aucun Etat souverain ne peut accepter qu'un autre Etat souverain vienne revisiter son histoire [...]. Que dirions-nous, nous Français, si un autre pays venait nous dire ce qu'il faut penser du massacre des Vendéens sous la Convention et nous menacer de sanctions si nous pensions autrement ? »

(...) "Ce recours, soutenu par plus de 70 députés de tous bords, a été engagé en conscience, hors de toute préoccupation partisane, dans le seul but de protéger la liberté d'expression et la recherche historique".

AXEL PONIATOWSKI, député UMP, président UMP de la commission des affaires étrangères, selon LE FIGARO *« Il n'a pas pris la parole, s'est abstenu lors du vote »* Puis sur France INFO *« Toute cette affaire est allée trop loin, il faut que les choses s'apaisent [...]. Faut-il aller aussi loin dans les lois mémorielles ? Faut-il agiter le chiffon rouge ? Je n'en suis pas convaincu [...]. La Turquie est un partenaire économique très important. Cette affaire vient à un moment qui est peu opportun ».*

JACQUES MYARD, député, à l'origine de la saisine avec son collègue Michel Duffenbacher, selon L'EXPRESS

"S'ils (Myard et Duffenbacher, ndlr) se félicitent que le Conseil constitutionnel leur ait donné raison, ils respectent sans réserve les convictions de celles et ceux de leurs collègues qui sont à l'origine de la proposition de loi aujourd'hui censurée. Ils seront toujours à leurs côtés pour défendre les valeurs humanistes et républicaines qui fondent le vouloir-vivre ensemble." [communiqué]

YVES JEGO, député UMP, selon L'EXPRESS

« Cette loi était une erreur »

LIONEL TARDY, député UMP, selon L'EXPRESS

« Je ne suis même pas surpris »

JACK LANG, député PS, signataire du recours devant le Conseil constitutionnel, selon l'AFP

« Je me réjouis, en ma qualité de professeur de droit, de la juste décision du Conseil constitutionnel. Coauteur de la reconnaissance du génocide arménien par la loi de 1998, je ne pouvais néanmoins accepter sur un plan juridique qu'elle ouvre la voie à des poursuites pénales contre ceux qui en contesteraient le contenu. La liberté d'expression et d'opinion reconnue par les révolutionnaires dans la Déclaration de 1789 est un principe sacré de notre ordre constitutionnel. Finalement, ainsi que l'a écrit Robert Badinter, le droit aura pris sa revanche sur la politique. Il faut à présent tourner la page et prendre des initiatives diplomatiques qui faciliteront la reconnaissance par le peuple turc des massacres infligés naguère aux Arméniens. »

ROLAND MUZEAU, porte-parole des députés du front de gauche, selon l'AFP

« Le Conseil constitutionnel ne s'honore pas en estimant que la contestation d'un génocide ou d'un crime contre l'humanité ressortirait de la liberté d'expression. Cette décision ne manquera pas d'encourager les négationnistes de tous poils qui, chaque jour, refont l'histoire à leur manière ».

CHRISTOPHE CARESCHE, député PS et signataire du recours, selon l'AFP

« La position du Conseil constitutionnel est logique et équilibrée. Logique, car le Conseil constitutionnel a rappelé la nécessité de respecter le principe de liberté d'expression. (...) Équilibrée, car, en refusant de se prononcer sur la loi de 2001, le Conseil constitutionnel n'a pas voulu ajouter à la douleur de ceux qui demandent la reconnaissance du génocide arménien. (...) Il revient maintenant aux responsables politiques et aux parlementaires de s'y conformer ».

ERIC STRAUMANN et JEAN-PHILIPPE MAURER, députés UMP d'Alsace, selon l'AFP

« Il s'agit d'un point final à une polémique qui relève du travail des historiens et non du législateur (...) Cette décision est aussi l'occasion de relancer les relations entre la France et la Turquie. Elle facilitera également le travail sur cette période douloureuse de l'histoire des Turcs et des Arméniens ».

CLAUDE GOASGUEN, député UMP, président du groupe d'amitié France-Israël, selon LE PARISIEN

Il a déploré la décision, craignant que la loi Gayssot soit à son tour « attaquée », et que désormais on puisse « dire n'importe quoi en matière de négationnisme ».

Sénateurs

JEAN-CLAUDE GAUDIN, président du groupe UMP au Sénat, selon LEPOINT.FR

« [Jean-Claude Gaudin a regretté] "la précipitation" avec laquelle avait été adoptée la loi sur la négation du génocide arménien, déclarée inconstitutionnelle, et a estimé que le vote d'un nouveau texte "prendra beaucoup de temps". "La décision du Conseil constitutionnel s'impose, elle ne nous fait pas plaisir, mais nous l'attendons", a déclaré le maire de Marseille devant l'Association des journalistes parlementaires.

"Nous avons vu avec les experts de nos groupes au Sénat que la proposition de loi ne franchirait pas la barrière du Conseil si celui-ci était saisi, et nous avons même eu peur qu'il s'en prenne aussi à la loi Gayssot (réprimant la négation du génocide juif) et à la loi de 2001 reconnaissant le génocide arménien. (...) Le président de la République a pris des engagements et il est clair qu'il nous faudra revenir là-dessus. Mais, en toute chose, il faut du temps. (...) Si les associations favorables à cette volonté de punir la négation du génocide arménien nous avaient laissé plus de temps, nous serions arrivés à convaincre. Mais la précipitation avec laquelle cela a été demandé au président de la République a fait que nous avons ce résultat aujourd'hui. Je le regrette car j'ai toujours défendu la reconnaissance du génocide arménien. (...) La pression des Français d'origine arménienne est puissante. (...) Je dis aux associations arméniennes qu'il faut nous laisser du temps et que ce n'est pas en nous pressant que nous arriverons à régler ces problèmes de manière satisfaisante".

FRANÇOIS REBSAMEN, sénateur PS, président du groupe socialiste au Sénat, selon LE MONDE

« Même si ce texte est porteur de soupçons électoralistes, rien ne serait pire aujourd'hui que de l'enterrer, suscitant ainsi l'incompréhension et la déception de la communauté arménienne »

GERARD LARCHER, sénateur UMP, ancien président du Sénat, selon LE MONDE

« Laissons aux historiens le soin de déterminer ce qu'a été la réalité de l'histoire » [...]. Je ne voterai pas un tel texte ».

ROBERT BADINTER, sénateur PS, ancien garde des Sceaux, sur RTL

« Il s'agit d'un texte à mon sens anticonstitutionnel [...]. Ce n'est pas aux parlementaires de dire l'histoire. Moins encore aux parlementaires français quand il s'agit de faits qui ont été commis en Asie Mineure »

JEAN-CLAUDE GAUDIN, président du groupe UMP au Sénat

« Je prends acte de la décision rendue par le Conseil constitutionnel et partage la déception et la tristesse de tous ceux qui auraient souhaité voir cette loi promulguée. Le négationnisme est intolérable et je demeure convaincu qu'il doit être combattu. Je me réjouis que le président de la République ait d'ores et déjà demandé au gouvernement de préparer un nouveau texte qui prendra en compte la décision du Conseil constitutionnel ».

LE COMMUNIQUE DU GROUPE RDSE, dont Jacques Mézard est le président, cité par LE MONDE

« L'invalidation de ce texte est d'abord une victoire du droit en même temps qu'une victoire politique pour le groupe du RDSE qui se réjouit de cette décision et salue l'analyse du Conseil constitutionnel, déclare le groupe dans un communiqué. La nation des droits de l'homme issue du siècle des Lumières ne saurait se reconnaître dans de déplorables gesticulations législatives ».

Déclarations des personnalités turques

AHMET DAVUTOĞLU, Ministre des Affaires étrangères, sur la chaîne de télé TRT, selon LIBERATION

« Sarkozy a déjà bien trop forcé sa chance. S'il la force encore, cette fois cela passera comme une déclaration de guerre à la culture française, au droit français et à l'état de droit français ».

BÜLENT ARINÇ, Vice-Premier ministre, sur son compte Twitter, selon LE MONDE

« Cette décision a évité une probable grave crise entre la France et la Turquie. (...) Le Conseil constitutionnel a rendu une décision juste, éloignée des considérations politiques. Cette décision a évité une probable grave crise entre la France et la Turquie. »

ENGİN SOLAKOĞLU, porte-parole de la représentation diplomatique à Paris, selon LE MONDE

« Cela donne un espoir en ce qui concerne l'avenir des relations (...) Nous notons avec satisfaction cette décision ».

